

Les 16 et 30 novembre prochains, se tiendront les élections pour le renouvellement des représentants des élèves et des personnels au conseil d'administration du Cnam, selon le calendrier électoral ci-joint.

Il est rappelé qu'aux termes du règlement intérieur du Cnam, sont électeur.trice.s au conseil d'administration, **sous réserve qu'ils en fassent la demande** les élèves ou stagiaires de formation continue ou apprentis inscrits à un cycle de formation ou de validation :

- comportant au minimum 10 ECTS et se déroulant sur une période d'au moins six mois,
- à la condition d'être en cours de formation et de s'être acquitté.e.s de leurs droits de scolarité à la date du scrutin.

La note de cadrage de l'administrateur général du 1<sup>er</sup> octobre 2018, précise, notamment, les conditions et modalités d'inscription sur les listes électorales, ainsi que les modalités de dépôt des candidatures et de vote.

Y sont annexés les documents suivants :

- Imprimé de demande d'inscription sur les listes électorales (annexe n° 1),
- imprimé de déclaration de candidature (annexe n°2),
- imprimé de demande de vote par correspondance (annexe n°3)
- annexe relative aux voies de recours et textes applicables (annexe n°4).

Vous trouverez tous les documents nécessaires via le lien suivant : <http://eleves.cnam.fr/election-au-conseil-d-administration/>

La demande d'inscription sur les listes électorales est faite en remplissant l'imprimé figurant en annexe n° 1 et en l'adressant au service des affaires soit par courriel à [sai.ep@lecnam.net](mailto:sai.ep@lecnam.net), soit par une remise en main propre (SAI - 2 rue Conté - 75003 PARIS - accès 31, 2<sup>ème</sup> étage, bureau n° 31-2-07).

Les principales dates à retenir pour se préparer au scrutin sont :

<b>15 octobre</b>	<b>date limite recommandée</b> pour l' <b>inscription sur les listes électorales</b> pour les élèves concerné.e.s
<b>31 octobre</b>	date limite de <b>dépôt des candidatures</b>
<b>2 novembre</b>	date limite de réception des <b>demandes de vote par correspondance</b> 1 <sup>er</sup> tour
<b>8 octobre</b>	date limite légale de réception des <b>demandes d'inscription sur les listes électorales</b>
<b>15 novembre</b>	date limite de réception des <b>procurations</b> pour le vote par procuration.
<u>16 novembre</u>	<u>1<sup>er</sup> tour de scrutin</u>
<b>19 novembre</b>	Date limite de réception des <b>demandes de vote par correspondance</b> pour 2 <sup>nd</sup> tour
<b>20 novembre</b>	Date limite pour le <b>retrait des candidatures</b>
<u>30 novembre</u>	<u>2<sup>nd</sup> tour de scrutin (le cas échéant)</u>